

Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 15/06/2022

Présents : RUIZ Michel, TEIXERA Tonio
Assiste, Damien TRASTET

Coupe Occitanie U 15 Phase District
Rencontre n° 25031193 du 10/09/2022
G,Fresquel-Cabardes 1 / Scnm 11

Rencontre Non jouée suite à la déclaration de non-conformité du traçage du terrain par l'arbitre du match

Après étude du rapport de Mademoiselle **BOUMAIZ Dina**, arbitre de la rencontre

La commission jugeant en premier ressort,

Le rapport de l'arbitre stipule : « *Qu'à son arrivée vers 13h20 celle-ci a informé Monsieur **ZEYNALOV Zaur** que le traçage du terrain sur la partie sud devant les buts n'était pas conforme, du fait que les lignes étaient très peu visibles* »

Ce responsable n'ayant pu trouver une solution pour remédier à cette situation.

Mademoiselle l'arbitre, après les formalités administratives avant une rencontre (contrôle des licences, signatures des diverses personnes présentes sur la feuille de match)

A déclaré le terrain non conforme selon l'article 26-3 des règlements du district

De plus,

La commission prenant en compte les termes de **l'article 128 des RG de la FFF** qui dit dans son dernier paragraphe

« Pour l'appréciation des faits, la déclaration d'un arbitre ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve du contraire »

Les photos envoyées par le club ne permettant pas de démontrer la conformité du traçage

LA COMMISSION DÉCIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe **G,Fresquel-Cabardes 1**
- QUALIFICATION** de l'équipe du Scnm 11 pour le tour suivant de la Coupe Occitanie U15 phase district
- Transmission faite à la commission compétente pour homologation du résultat

Le secrétaire